

**CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES CANADA (CNRC)****COMPTE RENDU DE LA 85<sup>e</sup> RÉUNION****DU****COMITÉ DE CONSULTATION MIXTE (CCM) DU CNRC**

**DATE :** 10 septembre 2015  
**HEURE :** 21 h 30  
**LIEU :** Salle de conférence du 2<sup>e</sup> étage, immeuble M58

**PARTICIPANTS****Présidente**

Isabelle Gingras, vice-présidente, Direction des ressources humaines (DRH)

**Représentant le CNRC**

Isabelle Gingras, vice-présidente, DRH  
Joe Grebenc, gestionnaire par intérim, Relations de travail et Rémunération et avantages sociaux, DRH  
Betty Rodriguez, agente des relations de travail, DRH

**Représentant l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada (IPFPC)**

Susan O'Donnell, coprésidente, groupe d'agents de recherches et d'agents du Conseil de recherches (AR/ACR) du CNRC, IPFPC

**Représentant l'Association des employés du Conseil de recherches (AECR)**

Cathie Fraser, présidente, AECR  
Joan Van Den Bergh, négociatrice, AECR  
Michelle Lévesque, 2<sup>e</sup> vice-présidente, AECR (par téléconférence)

**Invités**

Kate Moore, gestionnaire, Service à la clientèle, DRH  
Marie-Ève Roy, directrice par intérim, Efficacité du milieu du travail, DRH

**85.1****Adoption de l'ordre du jour****Responsable**

- L'ordre du jour est adopté à la suite de l'ajout des points suivants :

- Recours aux locaux du CNRC (84.7);
- Congé de décembre (85.9);
- Le point sur la Politique contre le harcèlement en milieu de travail (85.10).

## 85.2

**Compte rendu de la 84<sup>e</sup> réunion du CCM**

Le compte rendu de la 84<sup>e</sup> réunion est adopté.

85.3	Mesures de suivi de la 84 <sup>e</sup> réunion	
84.7	<p><b>Recours aux locaux du CNRC</b></p> <p>Les représentantes de l’AECR affirment qu’elles attendent une autre réponse de la part du CNRC à la suite de discussions sur l’envoi aux agents négociateurs d’un courriel sur le recours aux locaux du CNRC. L’AECR souhaite obtenir des précisions au sujet de la prise de position du CNRC.</p> <p>Les représentants du CNRC déclarent que la politique sur le recours aux locaux du CNRC reste valable et que l’examen des demandes continuera de se faire au cas par cas.</p> <p>La représentante de l’IPFPC informe les membres qu’elle a déjà présenté des demandes précises de réunion.</p>	
	<b>Suivi de la réunion précédente</b>	
83.5	<p><b>Retards et impact liés aux prestations de cessation d’emploi involontaire</b></p> <p>Les représentantes de l’AECR se préoccupent du fait que les employés en congé prolongé non payé seront tenus de remplir un certificat de décharge en cas de cessation d’emploi. Elles ont l’impression que l’expression « cessation d’emploi » pourrait préoccuper les employés.</p> <p>Les représentants du CNRC font remarquer qu’en réponse à cette préoccupation, on a modifié le nom du certificat de façon à ce qu’il indique Certificat de décharge en cas de cessation d’emploi ou de congé prolongé.</p> <p>Les représentantes de l’AECR sont également préoccupées par le fait que le versement des paiements définitifs aux employés, dans le cas des dossiers de cessation d’emploi involontaire, a été retardé par la nécessité de faire signer le certificat de décharge en fin d’emploi.</p>	

	<p>Les représentants du CNRC expliquent que plusieurs raisons sont susceptibles de contribuer aux retards sur le plan du versement des paiements définitifs, notamment la nécessité de voir à ce que les dates et les heures aient toutes été saisies dans SIGMA, le règlement définitif des demandes de remboursement de frais de voyage en suspens ou des avances de voyage en circulation, s'il y a lieu, les problèmes éventuels touchant les cartes de voyage, et le matériel de TI en suspens. Les membres conviennent que les généralistes en ressources humaines (GRH) contribueront à faciliter le processus pour les employés.</p> <p><b>Suivi : Betty fera parvenir aux représentants syndicaux des copies de la version revue du certificat de décharge de fin d'emploi ou de congé prolongé ainsi que des lignes directrices connexes.</b></p>	<p><b>B. Rodriguez</b></p>
<p><b>84.5</b></p>	<p><b>Nouveau système Phoenix</b></p> <p>Les représentants du CNRC informent les membres, en s'inspirant des séances d'information périodiques qu'ils ont eues avec TPSGC, que le calendrier de mise en œuvre du nouveau système de paie (Phoenix) demeure une cible. On signale toutefois que certains ministères ont exprimé leurs préoccupations au sujet des échéances actuelles. Le CNRC continue de se préparer en vue de la mise en œuvre du système et a tenu plusieurs discussions avec les principaux intervenants afin de veiller à la mise en place d'une bonne stratégie de communication, ce qui assurera une transition en douceur et évitera toute interruption de la rémunération des employés. La stratégie de communication, dont l'élaboration se fait conjointement avec la Direction des communications, sera axée sur des séances d'information à l'intention des employés et des superviseurs et gestionnaires, l'affichage de messages dans Zone, site intranet du CNRC, et la foire aux questions, qui permettra de répondre aux questions posées couramment. La Direction des finances du CNRC participe également à cette initiative. Le CNRC informera les syndicats au sujet de tout changement ou retard. En réponse à une question soulevée par l'AECR, on confirme que l'accès au nouveau système de paie se fera au moyen du compte maCLÉ, par l'entremise de TPSGC.</p> <p><b>Suivi : À la demande des représentants syndicaux, un représentant des STIS sera invité à la prochaine réunion du CCM afin de passer en revue l'accès par maCLÉ pour les</b></p>	<p>?</p>

	<p><b>télétravailleurs et les employés, et de donner des renseignements sur plusieurs questions liées aux ordinateurs portatifs et aux téléphones cellulaires, notamment la suspension des comptes électroniques dans le cas des employés qui s'absentent du travail pour une période prolongée.</b></p>	
84.8	<p><b>Soutien professionnel</b></p> <p>Les représentants syndicaux s'inquiètent des répercussions que la cessation de programmes pourrait avoir sur les employés étant donné que le CNRC est en train de revoir ses programmes.</p> <p>Les représentants du CNRC soulignent que ce dernier vient tout juste d'entreprendre la revue de ses programmes et qu'il s'agit pour lui d'une question importante. On a entamé plusieurs discussions sur l'établissement des compétences des employés et la meilleure façon de les exploiter au sein du CNRC. On comprend que la cessation d'un programme n'entraîne pas automatiquement le licenciement des employés qui y avaient été affectés. Dans tous les cas, on procède à l'analyse de leurs compétences dans le but de les affecter à d'autres programmes, comme ce fut le cas récemment à TIC.</p> <p>La représentante de l'IPFPC souhaite la mise en place d'une bonne stratégie qui englobera une base de données sur les compétences.</p> <p>Les représentants du CNRC font observer que cette question sera transmise à la haute direction pour qu'elle se penche sur la façon de gérer ces importantes préoccupations et suggestions.</p> <p><b>Suivi : Isabelle Gingras convient d'effectuer un suivi, notamment en ce qui concerne la possibilité d'organiser une téléconférence visant à étudier plus à fond cette question.</b></p>	I. Gingras
81.8	<p><b>Création de comités locaux de consultation patronale-syndicale (CLCPS)</b></p> <p>À la suite d'une brève discussion, les membres conviennent que le CNRC rédigera la version préliminaire d'un courriel conjoint (CNRC, IPFPC et AECR) qui sera envoyé à l'ensemble des employés, qui soulignera l'importance des CLCPS et qui présentera le projet pilote en cours auquel participent TSH et TIC.</p> <p><b>Suivi : L'ébauche d'un message électronique sera rédigée et transmise aux représentants syndicaux aux fins d'envoi à tous les employés avant la prochaine réunion du CCM.</b></p>	J. Grebenc

82.8	<p><b>Stress et santé mentale en milieu de travail</b></p> <p>Les représentants du CNRC font savoir qu'ils envisagent encore le soutien à la formation sur les problèmes de santé mentale, mais qu'ils continuent à examiner les options. Cette mesure comprend la formation offerte par l'École de la Fonction publique du Canada et le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). Les membres conviennent que la présentation d'une séance de formation pilote s'appuyant sur la formation indiquée à la dernière réunion du CCM par David Shane, directeur, Santé et sécurité, est toujours prévue et que les représentants syndicaux seront invités à y participer.</p> <p><b>Suivi : David Shane transmettra les documents du CCHST.</b></p>	D. Shane
85.6	<p><b>Mise en place du réaménagement des effectifs (RE)</b></p> <p>Les représentants du CNRC mentionnent qu'un examen de la sélection préliminaire utilisée pour le RE est en cours. Cet examen sera axé sur une analyse plus approfondie de la situation au cas par cas des employés touchés, ce qui comprendra le recyclage. On signale qu'en ce moment, l'étude de la situation des employés s'effectue manuellement étant donné que le système automatisé (Espresso) ne fonctionne pas encore.</p> <p>Les représentants du CNRC feront le point à la prochaine réunion du CCM.</p> <p>Les représentantes de l'AEER et de l'IPFPC demandent l'apport de changements aux rapports trimestriels.</p> <p><b>Suivi : Betty Rodriguez informera les responsables des rapports au sujet des changements demandés.</b></p>	M.E. Roy  B. Rodriguez
85.9	<p><b>Congé de décembre</b></p> <p>Les représentantes de l'AEER affirment que les employés de certains services du CNRC continuent d'être confrontés à des difficultés lorsqu'ils tentent de mettre en banque leurs heures du congé de décembre. Les difficultés en question touchent la nécessité de faire des heures supplémentaires et de mettre ces heures en banque pour le congé de décembre plutôt que de recevoir une rémunération prévue à cette fin et la nécessité de consigner ou d'expliquer le travail réalisé pour satisfaire aux exigences relatives au temps de travail pour le congé.</p> <p>Les représentants du CNRC effectueront un suivi pour voir à ce que les exigences liées au congé de décembre soient bien</p>	J. Grebenc



	<p>l'affichage de ces rapports dans Zone.</p> <p>Les représentantes de l'AEER déclarent que les statistiques de ce genre soulèvent des questions et des préoccupations chez les employés.</p> <p>Les représentants du CNRC signalent qu'ils ne connaissent pas bien les rapports, mais qu'ils feront un suivi auprès du groupe qui en est responsable.</p> <p><b>Suivi : Isabelle Gingras communiquera avec le bureau responsable des rapports et fera un suivi auprès des agents négociateurs.</b></p>	<b>I. Gingras</b>
<b>85.8</b>	<p><b>Liste des agents des griefs</b></p> <p>La représentante de l'IPFPC fait observer que certains délégués syndicaux ne savaient pas précisément à qui ils devaient soumettre des griefs et ont demandé s'il était possible d'afficher de l'information dans Zone pour élucider cette question.</p> <p>Les représentants du CNRC affirment qu'ils effectueront un suivi et informeront les représentants syndicaux au sujet des mesures prises.</p>	<b>J. Grebenc</b>
<b>85.10</b>	<p><b>Le point sur la Politique contre le harcèlement en milieu de travail</b></p> <p>Les représentants du CNRC ont informé les agents négociateurs que la Politique contre le harcèlement en milieu de travail en vigueur faisait l'objet d'un examen par Dick Bourgeois-Doyle, du Bureau du secrétaire général (BSG) du CNRC, et qu'un document provisoire leur serait remis à titre informatif et en vue du recueil de leurs commentaires.</p> <p>Les représentants syndicaux demandent à ce que les changements soient surlignés et à ce qu'une autre réunion soit fixée.</p> <p><b>Suivi : Mireille Lycan coordonnera une réunion entre le BSG et les agents négociateurs.</b></p>	<b>M. Lycan</b>
	<p><b>Table ronde</b></p> <p>L'IPFPC demande l'examen du mandat du CCM et des CLCPS.</p> <p><b>Suivi : Betty Rodriguez fera parvenir une copie du mandat actuel à l'AEER.</b></p> <p>Les représentants syndicaux demandent à ce qu'un autre vice-</p>	<b>B. Rodriguez</b>

	<p>président assiste aux réunions du CCM lorsque Roman Szumski ne peut le faire. Ils souhaitent également qu'un directeur différent de la Recherche assiste à chaque réunion.</p> <p>Tous les membres conviennent qu'on améliorerait les réunions du CCM à l'échelle nationale si l'on voyait à ce que le président du CNRC et celui de l'IPFPC assistent à une réunion au cours de l'année.</p> <p><b>Suivi : Isabelle Gingras discutera de cette possibilité avec le président du CNRC, tandis que Susan O'Donnell l'abordera avec le président de l'IPFPC.</b></p> <p>La représentante de l'IPFPC informe les membres que Pat Loder est le président de l'équipe de consultation du CNRC et de l'IPFPC, et que ce comité nommera le représentant de l'IPFPC qui assistera aux réunions du CCM du CNRC.</p>	<p><b>I. Gingras</b> <b>S. O'Donnell</b></p>
	<p><b>Prochaine réunion</b></p> <p>La prochaine réunion aura lieu le 3 décembre 2015.</p>	
	<p><b>La séance est levée à 12 h 50</b></p>	